

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 septembre 2023**

**Conseillers en exercice : 11**

**Conseillers présents : 11**

**Date de Convocation : 13 /09/2023**

**Absents excusés : /**

**Secrétaire de séance : S. Mignot**

**Ordre du jour :**

Rajout à l'ordre du jour : Délibération SIDEC travaux éclairage public

Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 9 juin 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**1. Délibération choix entreprise travaux VC5 route de la Châtelaine- Ivory**

Après examen des propositions et du rapport d'analyse des offres proposé par l'ONF, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Bonnefoy pour un montant de 63 242.96 € HT subventionnés à 80 % par le FEADER (fonds européens). Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**2. Délibération création place du 19 mars 1962**

3. Le conseil municipal approuve la création de cette place, dont l'inauguration, à côté du cimetière aura lieu le samedi 14 octobre 2023 à 10h.30. Les habitants de la commune seront les bienvenus. La cérémonie sera suivie d'un pot d'honneur.

**4. Délibération plan de financement définitif rue du 11 novembre et rue Chamboz**

Ces travaux sont terminés depuis 2 ans, mais afin d'obtenir la subvention, la préfecture nous demande d'approuver le plan de financement comme suit :

Coût des travaux : 64362 € HT

- Subvention DETR : 12 872 €.

Soit un autofinancement de 51 490 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**5. Délibération plan de financement des baies vitrées et volants école Montessori**

Le remplacement des baies vitrées a déjà été approuvé par le conseil municipal, qui souhaite aussi en profiter pour installer des volets roulants. Le conseil municipal approuve le nouveau plan de financement prévisionnel pour un montant de 29 937 € HT. Une subvention de 4 925 € est acceptée par le département. Une demande de subvention DETR est en cours. Le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel.

**6. Délibération participation chauffage gaz 2023 logements communaux**

Les locataires des logements communaux n'ayant pas de compteurs individuels, n'ont pas pu bénéficier du bouclier tarifaire. Suite à une hausse importante de cette énergie (X4), soit une facture de 4 900€, malgré une consommation réduite des locataires, la commune s'engage à aider les locataires à hauteur de 50% de leur consommation, soit 2 450 €. Cette aide est exceptionnelle, car le bouclier tarifaire a pris fin. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **7. Délégation à un conseiller municipal**

Suite au décès de Mme Colette Aubry, la commune a dû supprimer son poste d'adjoint. Or il y a un vrai besoin à assurer le suivi des locations des bâtiments communaux et leur entretien ménager. Le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une délégation à Madame Sylviane Mignot, conseillère municipale pour assurer le suivi du ménage et la location des bâtiments communaux. Une indemnité lui sera versée à hauteur de 4.25 % de l'indice 1027 (soit environ 50 % d'un poste d'adjoint).

## **8. Délibération SIDEC Eclairage public**

Suite à l'avant-projet présenté au conseil municipal du 11 mai 2023, le conseil municipal approuve le programme d'éclairage public, changement en LED sur les lampadaires décoratifs (styles anciens) et autorise le SIDEC à lancer le projet pour l'octroi de subvention. Ce dossier sera mené à terme sous conditions d'obtenir les fonds verts.

### **Questions diverses**

- Signalisation routière rue Basse : il est constaté des incohérences dans la signalisation routière, à savoir :

\* le panneau fin de zone 30 en montant vers le carrefour avec la grande rue autorise, de fait, l'utilisateur à rouler jusqu'à 50 km/h jusqu'à la sortie de Mesnay, sans qu'il sache que la rue Bardenet est limitée à 30 km/h ;

\* Dans l'autre sens le panneau zone 30 en descendant depuis le carrefour devrait être un rappel de zone 30, puisque la zone 30 est annoncée dès l'entrée de Mesnay ;

\* l'utilisateur venant de la rue des Isles ne sait pas qu'il entre dans une zone 30 en tournant à gauche dans la rue Basse ;

- ⇒ Le Conseil municipal demande une seule zone 30 pour tout le centre du village.

- L'opération Brioches aura lieu du 9 au 15 octobre en faveur de l'APEI. Les personnes intéressées pour la distribution doivent se faire connaître en mairie.

Fin de séance